Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 031-213101876-20260716-DM2026_13-AU

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Thème	**1.1 Marchés publics**	Décision Municipale du **16 juillet 2026** Acte n° **DM 2026-13**
Objet	**Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancienne gare en maison du tennis**	

DÉCISION MUNICIPALE

M. le Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 *(n° 2026-025B)* adoptée en application de ces articles,
Vu les articles L. 2122-1 et R. 2123-8 du Code de la commande publique.

Considérant qu'il convient de désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement de l'ancienne gare en maison du tennis

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement d'entreprises suivant :

- **SAS ATELIER TOLOSAN, mandataire**
 27 C, chemin de Pigasson – 31180 ROUFFIAC TOLOSSAN
- SARL AGENCE D'ARCHITECTURE ICK
 14, avenue de Bellevue – 31180 ST-GENIES BELLEVUE

Pour un montant de 44 359,42 € HT (dont mission OPC 3 412,26 € HT) soit 53 231,30 € TTC.

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Monsieur le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Décision Municipale publiée sur le site Internet de la collectivité le 16/07/2026